

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 188-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.960

Déposée le: 15.09.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Sancar (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 20.11.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –



Des voleurs dans la police bernoise

Dans le cadre d'une enquête menée en 2009, 120 000 Euros ont été saisis et placés en lieu sûr dans un local sécurisé de la police bernoise. Seuls les agents et agentes de la police y avaient accès. Au printemps 2010, la police bernoise a constaté que l'argent avait disparu, et elle l'a fait savoir dans un communiqué. Après une enquête interne serrée, qui pourtant n'a donné aucun résultat, la Police cantonale a décidé de déposer plainte pénale. Pour le juge d'instruction chargé de l'affaire, Thomas Perler, imaginer que les personnes chargées de défendre l'ordre public puissent elles-mêmes voler 120 000 Euros était un cauchemar (BZ, 22.06.2010).

Or, voici que ce cauchemar est devenu réalité. Après quatre ans d'enquête sans résultat, la procédure a été classée, les voleurs à la Police cantonale sont introuvables. Les personnes qui, fortes du « monopole de la puissance publique », devraient défendre l'ordre public, abusent de leur fonction et ne peuvent même pas être amenées à s'expliquer. De fait, c'est un cauchemar propre à miner la confiance de la population dans les « gardiens de l'ordre ». Je sais bien que les policiers et policières ne sont eux aussi que des êtres humains et qu'il peut y avoir parmi eux des « irresponsables ». Mais le fait qu'il faille prendre acte aujourd'hui de l'absence de résultats de

l'enquête met la confiance des citoyens et citoyennes que nous sommes à rude épreuve. Il s'agit là d'argent qui manque dans les caisses de l'Etat, et nous sommes scandalisés.

Les déclarations faites par le conseiller d'Etat Hans-Jürg Käser dans ce contexte à la *Sonntags-Zeitung* du 14 septembre, selon lesquelles sa confiance dans les services de la police scientifique et dans le corps de police reste entière, sont incompréhensibles et troublantes, tant il est vrai qu'elles sont de nature à encourager plutôt de tels vols dans la police bernoise. Ce n'est d'ailleurs pas le premier incident de cette sorte, et ce ne sera pas le dernier si le conseiller d'Etat n'exprime pas ses regrets sans ambiguïté et qu'il ne fasse pas clairement savoir que de tels faits ne seront pas acceptés.

Voici la liste pouvant être établie à ce jour des sommes d'argent et des objets volés à la Police cantonale :

- une voiture de l'unité d'observation Milan, avec deux clés (1999),
- 12 190 francs pris dans un coffre-fort à Thoun (2000),
- 75 600 francs (sur une somme de 450 000) d'argent d'un trafic de drogue, pris dans un coffre-fort (2002).

Il aurait été préférable de prendre connaissance d'un rapport positif sur la police bernoise plutôt que d'apprendre ces scandales.

C'est pourquoi le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la position officielle du Conseil-exécutif au sujet du vol de 120 000 Euros dans les locaux de la police ?
2. Le Conseil-exécutif pense-t-il lui aussi que de tels vols, commis par la police elle-même, ont pour effet de miner la confiance de la population ?
3. Combien d'agents et agentes de police ont accès à ce local, et qui sont-ils ? Qui a la responsabilité du local ?
4. Pourquoi l'argent liquide n'est-il pas immédiatement déposé sur un compte bancaire ?
5. Y a-t-il eu d'autres vols à la Police cantonale qui n'ont pas été portés à la connaissance du public ?
6. A-t-il déjà été reproché à la Police cantonale que les sommes d'argent et autres objets saisis ne sont pas consignés dans un procès-verbal ? Quelles en sont les raisons, comment la Police cantonale a-t-elle alors procédé et quels étaient les résultats ?
7. Quelles mesures la Police cantonale a-t-elle mises en œuvre pour éviter ces formes de vols en son sein ?

Motivation de l'urgence :

Le Conseil-exécutif ayant une attitude inadaptée et propre à miner la confiance de la population, il doit prendre position rapidement.